



Commune de LANLOUP

Élections municipales partielles complémentaires

Élections partielles puisque seule la commune de Lanloup est concernée.

Élections complémentaires puisqu'elles visent à élire quatre conseillers municipaux afin de compléter le conseil municipal.

La démission d'un quatrième conseiller, le vingt décembre 2017, a pour effet de porter le nombre de conseillers en activité à 7 (3 ayant déjà démissionné en 2014), soit moins des 2/3 du nombre légal de membres du conseil qui doit être de 11.

Les électeurs de Lanloup sont convoqués

le Dimanche 11 Mars 2018.

Le scrutin se tiendra en Mairie et sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

(voir arrêté su Sous-Préfet de Guingamp du 16 janvier 2018 affiché en mairie)

Pour ces élections complémentaires, les déclarations de candidatures sont obligatoires.

Le recueil des candidatures se fera à la sous-préfecture de Guingamp les lundi 12 février 2018, mardi 13 février 2018 et mercredi 14 février 2018 de 9h00 à 12h00 et l'après-midi sur rendez-vous et le jeudi 15 février 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

En cas de second tour, les Lanloupais seront convoqués

le Dimanche 18 Mars 2018

aux mêmes heures.

Monsieur le Maire et ses Conseillers proposent aux personnes intéressées par une éventuelle candidature une réunion d'information

le Mardi 23 Janvier 2018 à 18 h 30 dans les locaux de la Mairie.